

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL 20 / 2024**

*Nombre de Membres* L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars,

*En exercice* : 25

*Présents* : 19

*Votants* : 24

*Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

*Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme YZQUIERDO Laurence*

*Procurations :*

*M. ADAM Stéphane donne pouvoir à M. ROSSI Patrick*

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. HURET David*

*M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine*

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick*

*Mme TROISI Valérie donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne*

*Etaient absents excusés :*

*M. SEIGNOBOS Jean-Luc*

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE  
L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE  
CREATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le maire expose que considérant la nécessité d'investir dans des travaux de création d'éclairage public sur le parking du centre-ville de la commune.

Les travaux sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR font l'objet d'un Fonds de concours conformément à l'article L.5212-26 du CGCT. Le mode de financement retenu par la commission des finances est le Fonds de concours qui permet à la collectivité d'imputer 75 % de la dépense HT en section d'investissement.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**VU** que conformément à l'article L 5212-26 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 259 de la loi N°2018-1317 du 28/12/2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un Fonds de Concours sous réserve de délibérations concordantes de deux collectivités,

**CONSIDERANT** la nécessité d'investir dans des travaux de création d'éclairage public sur le parking du centre-ville de la commune,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prévoir la mise en place d'un Fonds de Concours avec le SYMIELECVAR afin de financer 75% de la participation de l'opération réalisés à la demande de la commune,

**ET APRES en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

**D'ADOPTER** la mise en place d'un Fonds de Concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux de Création Eclairage Public sur le Parking du centre-ville, réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage.

**ARTICLE 2 :**

**D'APPROUVER** que le Fonds de Concours porte sur un montant de 15 000 € HT sur la base de 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération, selon le mode de financement suivant :

- Montant du programme Eclairage Public TTC : 30 000 €

- Financement SYMIELECVAR Transition Energétique : 5 000 €

- A la charge de la commune : 25 000 €.

**ARTICLE 3 :**

**D'INSCRIRE** le montant de 15 000 € en section investissement au compte N°2041, "Subvention d'équipements aux organismes publics" du budget de la Collectivité.

**ARTICLE 4 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document qui se réfère à cette affaire.

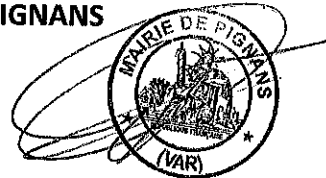
FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

**POUR : 24**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240325-DEL20\_2024-DE